



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
salle du 2^e étage, route des Monts 14
le 1^{er} mai 2018 de 20 h à 22 h 14

Présidence	Mme Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants), Présidence
Vice-présidence	M. Louis PITTET (UDC)
Bureau	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
Présents	Mmes, MM. Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) – Vincent Louis BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) – Antonin CHARRIERE (PLR) – Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Daniel GUMY (PDC) – Etienne HUYGHE (PS et Indépendants) – Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – Frédéric JORDAN (Indépendants) – Eric MAGNIN (PLR) – Dominique MAGLI (PDC) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Georges OBERSON (PLR) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Bertrand RAEMY (PLR) – Sabine REMY (PLR) – Pierre-Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
Excusés	M. Laurent PASQUIER (Indépendants)
Total	29 présents, soit une majorité absolue de 15
Conseil communal	M. Stéphane SCHWAB, syndic – Mme Catherine BEAUD, Vice-syndique – Mme Sylvie BOSSON – M. Nicolas DOUSSE – M. Claude JELK – M. Ludovic MURITH – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
Secrétaire	Mme Geneviève GENDRE
Rédaction du PV	M. Hugo DELABAYS
Huissier	M. Philippe SAVARY

Mme la Présidente ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers Collègues du Conseil général. Je souhaite tout spécialement la cordiale bienvenue à M. Etienne Huyghe qui participe ce soir à sa première séance en tant que conseiller général. Monsieur Huyghe, j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Je salue également Mme Geneviève Gendre secrétaire générale, Mme Christelle Slinger, caissière et M. Hugo Delabays, secrétaire désigné au procès-verbal, ainsi que M. Philippe Savary, notre précieux huissier. Je les remercie comme d'habitude pour le travail remarquable qu'ils effectuent.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances de notre Conseil général. Nous pourrions échanger si vous le souhaitez lors de la collation qui suivra où vous êtes bien sûr tous conviés.

Mmes et MM. les Membres du Conseil général, vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 12 avril 2018, soit dans le délai légal de 10 jours fixé par l'art. 38 al. 1 LCo.

La documentation de séance vous a ensuite été envoyée le 19 avril. Elle se compose du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017, du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2016, du résumé des comptes, du rapport du Conseil communal sur les comptes et du rapport de révision des comptes de la fiduciaire, d'une note concernant la réparation de la route des Monts, de la documentation liée à l'adhésion à l'Association « Ambulances Sud Fribourgeois », et enfin d'une note concernant le nouveau concept de l'Intersociété.

Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux conseillers généraux avant la présente séance et que rien, par conséquent, ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 de notre règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal ».

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Mme Geneviève Gendre, secrétaire générale, qui va procéder à l'appel nominal ».

Mme Geneviève Gendre procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

29 membres présents
1 membre excusé
majorité : 15

M. Laurent Pasquier s'est excusé pour raisons professionnelles.

Mme la Présidente constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

LISTE DES TRACTANDA

La convocation de la séance a été publiée le 13 avril 2018 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 12 avril dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 9 avril dernier. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune et au pilier public.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017. Approbation
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2016. Approbation
3. Comptes 2017
 - 3.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes 2017 et du rapport de gestion
4. Réparation de la route des Monts (dépendance imprévisible et urgente). Rapport de la commission financière. Approbation
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeoise (ASF). Approbation des statuts y relatifs
6. Election du/de la Président-e du Conseil général
7. Election du/de la Vice-président-e du Conseil général
8. Réponse du Conseil communal aux questions
9. Décision de transmission du postulat de Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier « Sécurité routière à la rue de la Gruyère »
10. Election au sein de la commission de la culture des sports et des générations
11. Présentation du nouveau concept de l'Intersociété et validation de l'intégration de deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations au sein du comité.
12. Communications du Conseil communal
13. Divers

L'ordre du jour ne suscitant aucune question ni remarque, il est soumis au vote :

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix l'ordre du jour tel que proposé

Mme la Présidente constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017

Mme la Présidente rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la séance du 1^{er} mai 2018, le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017. Il ne sera dès lors pas lu. Elle remercie M. Pierre Morand, Mme Geneviève Gendre ainsi que M. Hugo Delabays pour la responsabilité ou la rédaction de ce dernier. Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, il est soumis au vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017.

Point 2 – Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2016. Approbation

Mme la Présidente indique que dans l'enthousiasme de la nouvelle législature et de l'introduction du Conseil général, il a été omis de faire approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale de Riaz du 12 avril 2016 par le nouveau législatif communal. Celui-ci est soumis à l'approbation du Conseil général. Les membres du Conseil général ont reçu une copie du document avec le dossier de séance. Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, il est soumis au vote.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, et avec remerciements à ses auteurs, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2016.**

Point 3 – Comptes 2017

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

« Madame La Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord permettez-moi de remercier toutes les personnes qui ont fourni un travail intense afin de préparer cette séance. Je pense en particulier au bureau et aux commissions communales qui effectuent un travail de préparation et de contrôle rigoureux avec le personnel de notre administration. La bonne santé et la charge de travail de notre commune tient aux décisions rationnelles que vous prenez tout au long des séances. Le Conseil communal tient à vous manifester sa gratitude pour l'ambiance constructive qui règne depuis maintenant deux ans, depuis que le premier Conseil général de Riaz a vu le jour à votre plus grande satisfaction. Nous espérons que vous verrez en notre investissement intense dans les dossiers un remerciement pour la confiance que vous et les citoyennes et citoyens de Riaz nous avez donnée. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour être dignes de votre confiance dans un esprit d'intérêt public, esprit qui nous fait prendre des décisions pour le bien commun de notre population et de notre région. Sur ces mots je vous repasse la parole Madame la Présidente ».

Mme la Présidente remercie M. le Syndic, et cède la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Catherine Beaud s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 134'165.00, nous avons le plaisir de vous présenter des comptes avec un résultat positif, avant amortissements supplémentaires, de CHF 384'589.00. Après déduction de ces amortissements, pour un montant total de CHF 371'841.00, il en résulte un excédent de produits de CHF 12'748.00.

En effet les produits financiers se situent une nouvelle fois largement au-dessus de nos attentes, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels. Cette situation est toujours en lien direct avec les nombreuses aliénations de bâtiments et terrains connues sur notre commune actuellement.

Tout comme l'année précédente, les recettes supplémentaires proviennent principalement des impôts conjoncturels et des impôts sur les personnes morales. Les revenus extraordinaires concernant les gains immobiliers et les droits de mutation ont passé de CHF 350'000.00 au budget à CHF 690'000.00 aux comptes. Nous pouvons toutefois relever une diminution de CHF 100'000.00 par rapport à 2016. Les produits sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales représentent également un surplus de CHF 148'000.00. Quant aux impôts réguliers sur les personnes physiques, l'estimation budgétaire a été atteinte et les comptes présentent même une légère augmentation de CHF 160'000.00.

Une partie de ces revenus supplémentaires a permis de couvrir l'augmentation des charges notamment salariales dues à la surcharge de travail. Comme mentionné plus haut, le surplus a été attribué aux amortissements supplémentaires.

Mis à part quelques dépassements au niveau des charges salariales justement, la majorité des charges est proche de celles budgétisées. Comme à l'accoutumée, les chapitres feu, eau potable et protection des eaux sont équilibrés par un prélèvement ou une attribution aux réserves obligatoires. Les charges liées au canton et aux associations intercommunales représentent la somme de CHF 4'970'000.00, soit près de 55 % du total des charges (hors imputations internes, amortissements supplémentaires et constitution de réserves).

En ce qui concerne les comptes d'investissement, les montants des travaux réalisés en 2017 sont globalement conformes à ceux annoncés au budget. Quant aux investissements non réalisés, ils sont tout simplement reportés sur les années futures. En effet, les travaux routiers et d'infrastructures n'avancent pas aussi vite que souhaité, mais leur suivi en est assuré.

Au 31 décembre 2017, la dette s'élevait à CHF 6'811'853.00 ou la somme de CHF 2'626.00 par habitant ».

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Beaud pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, Mme la Présidente demande quand même si quelqu'un en souhaite le renvoi. Cela n'étant pas le cas, elle passe à la présentation de détail qui se fera en trois volets, à savoir les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements et le bilan. Chaque conseillère ou conseiller communal présentera les rubriques de son dicastère. La discussion générale sur les comptes 2017 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclage 2017.

Point 3.1 – Présentation des comptes

a. Comptes de fonctionnement 2017

Mme la Présidente passe la parole aux conseillers communaux pour la présentation de leurs comptes respectifs.

0. ADMINISTRATION

01. Conseil général, Conseil communal

Le Conseil communal et le Conseil général étant tous deux bien en place, le budget de ce chapitre est bien respecté et n'appelle aucun commentaire particulier.

02. Administration

La charge de travail dans les administrations communales est en augmentation croissante car des charges sont reportées par l'Etat aux communes comme par exemple récemment le Service de l'énergie

qui oblige les communes à faire les contrôles nécessaires à l'octroi de subventions. Les nombreux dossiers de construction, les projets routiers et les procédures qui peuvent y être liées représentent également une charge de travail en constante progression. Les nouveaux arrivants et les mutations constituent aussi une charge de travail importante pour le contrôle des habitants. Jusqu'à ce jour, cette charge de travail supplémentaire a pu être effectuée par le personnel communal qui a accepté de s'investir plus dans ces moments de pics de travail. Cette situation ne doit pas devenir la norme. Le Conseil communal a décidé de remettre les compteurs à zéro en fin d'année et de procéder à la rémunération des heures supplémentaires que le personnel communal accumulait afin de repartir sur une base saine avant de procéder à une analyse des cahiers des charges et des capacités en 2018 qui conduira une nouvelle organisation adaptée aux besoins de notre commune qui a beaucoup grandi ces dernières années sans pour autant qu'une réflexion de fond ait été menée. Le dépassement des charges salariales englobe également les heures supplémentaires et vacances payées à notre ancien administrateur qui, face à la surcharge de travail et par souci du travail accompli, a travaillé jusqu'au dernier jour.

Les coûts liés à la digitalisation de l'administration et des séances du conseil général (Cloud) ont eux aussi participé dans une moindre mesure au dépassement des charges de ce chapitre. Le passage obligatoire à « Citizen 2 » imposé par le fournisseur n'était pas prévu. Le coût des licences et de maintenance n'avait pas été intégré au budget 2017. Le renouvellement de tous les anciens postes de travail a néanmoins permis de réaliser des économies au niveau des coûts de migration (1 image pour toutes les machines au lieu une image par machine) et de maintenance sur le long terme. La migration à Windows 10 a été effectuée plus rapidement que prévu donc à moindre frais et a permis de compenser une partie de l'oubli.

1. ORDRE PUBLIC

10. Protection juridique

Ce poste concerne les frais de fonctionnement du bureau du tuteur général de Bulle

14. Police du feu

L'achat du nouveau véhicule prévu par le corps intercommunal a été repoussé en 2018. L'excédent de produit du chapitre de CHF 34'204.95 a été attribué à la réserve feu.

15. Militaire

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

16. Protection civile

Les charges et produits de ce chapitre sont stables.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20. Ecole enfantine

Mise à part notre participation aux dépenses cantonales qui est légèrement inférieure au montant annoncé, les charges et produits de ce chapitre sont en ligne avec le budget.

21. Cycle scolaire obligatoire

La fréquentation de notre accueil extrascolaire est en constante augmentation. La charge nette de ce dernier s'est élevée à environ CHF 33'000.00, ce qui correspond à un autofinancement de près de 82%. D'autre part, ce poste englobe comme habituellement notre part aux salaires des enseignants de l'école primaire, les achats de fournitures scolaires (ces coûts sont une nouvelle fois en-dessous de la moyenne), les activités culturelles et sportives et les frais de fonctionnement et d'amortissement des CO.

22. Ecoles spécialisées

Il s'agit principalement de notre charge aux institutions spécialisées ainsi que des services auxiliaires scolaires de la Gruyère. Les coûts cette année sont globalement supérieurs au budget.

23. Formation professionnelle

Il s'agit de notre participation à la formation des apprentis ainsi que de l'octroi d'une bourse communale aux nouveaux titulaires de diplômes professionnels.

29. Administration scolaire

Ce poste englobe entre autre les prestations du personnel de conciergerie fixe et auxiliaire, ainsi que les charges salariales des patrouilleurs adultes. La fréquentation de l'école étant en constante augmentation, du personnel auxiliaire a été engagé pour faire face là aussi à une surcharge de travail. Les heures supplémentaires ont été rémunérées, mais sont partiellement compensés par des indemnités journalières d'assurance se rapportant à la maladie d'un collaborateur.

Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation, nous avons également dû ouvrir une nouvelle classe pour la rentrée 2017. L'équipement de cette salle n'avait pas été prévu au budget.

3. CULTURE ET LOISIRS**30. Culture**

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire. Le nombre fréquentant la structure détermine le coût à la charge des communes.

Notre participation aux RJG, sous formes diverses, a été dûment récompensée par une belle fête qui a vu tout un village soudé autour d'une même mission.

33. Parcs publics et chemins pédestres

En parlant des RJG toujours, notre commune s'est vu offrir, en guise de remerciement et de souvenir, la belle fontaine se trouvant sur la nouvelle place à côté du bâtiment de l'administration. L'aménagement de cette place n'était pas prévu au budget.

D'autre part, l'entretien du sentier de la Sionge et des passerelles a suivi son cours.

34. Sport

La principale charge de ce chapitre est notre participation à l'association pour la régionalisation des sports en Gruyère, dont le décompte final pour l'année 2016 était inférieur à la provision. Pour rappel, il s'agit de cofinancer les frais de fonctionnement des piscines en Gruyère et la patinoire d'Espace Gruyère.

35. Bâtiment des sociétés

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2^e étage en fin d'après-midi. Les imputations internes se sont avérées inférieures à celles budgétisées.

4. SANTE**40. Hôpitaux**

La dernière annuité pour l'hôpital est inférieure au budget.

41. Etablissement médicaux sociaux

Les comptes 2017 de l'EMS d'Humilimont présentent un résultat bénéficiaire. Le bénéfice sera attribué à la réserve de l'institution pour financer des améliorations futures.

44. Soins ambulatoires

Les charges de ce chapitre sont en ligne avec le budget.

46. Service médical des écoles

Suite à la nouvelle loi, les soins orthodontiques sont directement facturés aux parents et n'ont plus d'impact dans les comptes de la commune.

49. Ambulances

Notre participation à Réseau Sud est en ligne avec le budget.

5. AFFAIRES SOCIALES**Subvention aux crèches et garderies**

Le coût des subventions 2017 est largement inférieur à la moyenne des dernières années. Il est en effet très difficile de budgétiser ces charges qui dépendent complètement du nombre et de la situation des familles demanderesse.

Les autres postes de ce dicastère sont majoritairement constitués de charges liées.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**62. Routes communales et génie civil**

Les heures supplémentaires effectuées par notre personnel de voirie ont aussi été rémunérées en fin d'année. Ces heures supplémentaires étaient liées en partie au déneigement. Pour le reste, l'augmentation des charges de main d'œuvre est compensée par les indemnités journalières en relation avec la maladie d'un collaborateur.

En fin d'année, des réfections extraordinaires et ponctuelles de route ont été réalisées à divers endroits, pour un montant de CHF 20'000.00. Pour ce qui est de l'éclairage public, la construction de réseaux enterrés dans le secteur Champ-Bosson n'était pas prévue. Finalement, les diverses réparations effectuées sur le petit tracteur de la voirie ont une nouvelle fois un impact important sur le compte de l'entretien des machines et des véhicules. L'acquisition prévue au budget 2018 du nouveau tracteur plus robuste devrait permettre de remédier à ces coûts.

64. Chemins de fer fédéraux

La vente des cartes journalières CFF équivaut à une vente de 95% des cartes en 2017. L'excédent de produits couvre partiellement les frais administratifs. Il s'agit toujours d'un service très apprécié de la population.

65. Trafic régional

Notre participation à Mobul est une nouvelle fois en baisse par rapport au budget. Les coûts effectifs sont toutefois stables par rapport à 2016.

7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**70. Approvisionnement en eau potable**

Malgré un surcoût au niveau de l'entretien des installations notamment dû à un déplacement de conduite au Chemin de Cudré, la marge nette sur l'achat et la vente de l'eau ainsi que les taxes de raccordement

dégagent un bénéfice qui a permis d'effectuer un amortissement supplémentaire du poste « Adduction d'eau » au bilan pour une somme de CHF 20'660.50.

71. Protection des eaux

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Grâce aux taxes d'utilisation facturées sur l'eau consommée et les taxes de base et de raccordement, ce chapitre a enregistré un excédent de produits de CHF 161'309.50. Cette somme a permis d'effectuer des amortissements sur les postes concernés du bilan. Comme pour l'eau potable, le résultat du chapitre ne peut influencer celui du compte de fonctionnement.

72. Ordures ménagères

Ce chapitre est couvert à 83% par les taxes aux sacs, les taxes individuelles et la facturation aux entreprises. La couverture minimale requise de 70% est bien respectée.

Le dépassement au budget de l'entretien de la déchetterie et des places de collecte est lié au remplacement d'un moloch accidenté. Les coûts y relatifs sont pris en charge par l'assurance.

74. Cimetière

Et

75. Correction des eaux et endiguements

Ces 2 chapitres n'appellent aucun commentaire particulier.

78. Protection de la nature

Les investissements réalisés pour les ouvrages antibruit ayant été complètement amortis à la fin 2016 par amortissement supplémentaire, aucune charge d'amortissement et d'intérêt n'a eu lieu d'être en 2017.

79. Aménagement du territoire

Les travaux de contrôle en lien avec les mises à l'enquête des constructions prévues à Champy Sud (2^{ème} partie) ont été effectués en automne 2017 alors que les permis ont été facturés dernièrement. Par principe de prudence il a été décidé de ne pas provisionner le produit à venir dans les comptes 2017.

8. ÉCONOMIE

81. Forêts

Les charges et produits sont nettement supérieurs au budget. Si l'on ne tient pas compte du prélèvement au fonds des forêts, l'équilibre est toutefois respecté. En effet l'exercice 2017 présente un excédent de produits de CHF 1'242.76, avant dissolution de la réserve pour un montant de CHF 32'173.67. La nouvelle corporation forestière entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018, il a été décidé de dissoudre la réserve existante à la fin 2017.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Charges

Le contentieux est très bien suivi et permet d'une part un encaissement plus régulier des créances et d'autre part une récupération des créances par le biais des Offices des poursuites. Grâce à ce sérieux, le compte perte sur débiteurs est en constante diminution et la réserve pour débiteurs douteux « Ducroire » de CHF 120'000.00 est encore suffisante.

Recettes*Impôts*

Comme je l'ai déjà indiqué dans mon introduction, le revenu des impôts 2017 se situe une nouvelle fois au-dessus de nos attentes.

Impôts structurels

Les impôts structurels ont dans leur ensemble été évalués avec une certaine prudence. Le revenu de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente un surplus de CHF 192'000.00 par rapport au budget, et le revenu sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales un surplus de CHF 148'000.00. La contribution immobilière et l'impôt à la source sont également légèrement supérieurs avec un surplus total de CHF 22'000.00.

Impôts conjoncturels

Comme déjà mentionné tout à l'heure, les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations sont largement au-dessus des prévisions. Ceci est en lien direct avec toutes les transactions immobilières enregistrées dans notre commune en 2017.

Nous pouvons cependant constater que les impôts conjoncturels sont en légère baisse par rapport à 2016 et qu'une nouvelle tendance se profile, comme le démontre clairement le tableau à l'écran.

Finalement, grâce à ces recettes extraordinaires, le chapitre 90 impôts présente une recette nette supplémentaire de plus de CHF 700'000.00.

940. Gérance de la fortune et des dettes

La dette a généré une charge nette d'intérêt de CHF 53'000.00, ce qui représente un taux moyen d'environ 0.80 %. Les amortissements supplémentaires effectués à fin 2016 ont permis de diminuer la part d'amortissements obligatoires.

Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende.

941. Immeubles du patrimoine financier

Ce chapitre concerne principalement le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Ce bâtiment laisse un rendement net d'environ Fr. 55'000.00. Ceci est un bon résultat pour les finances communales. Il faut relever que le bâtiment figure au bilan pour une valeur comptable de Fr. 100'000.00, alors que sa valeur est bien largement supérieure au million.

942. Terrains et lotissements

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

943 Immeuble du patrimoine administratif

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment. Tout comme l'année dernière, la charge nette du chapitre a été réduite grâce aux nombreuses locations en lien avec les lotos. Au moyen d'un prélèvement sur chaque location, une somme de CHF 11'450.00 a été reportée au fonds de réserve. Au 31 décembre 2017, celui-ci s'élève à CHF 28'700.00.

944. Domaines et pâturages

Chaque année, près de CHF 50'000.00 sont versés dans la caisse communale.

99. Autres postes**Amortissements supplémentaires**

Comme dit en introduction, les recettes extraordinaires provenant des impôts ont permis d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant total de CHF 371'841.00. Ceux-ci concernent spécialement les postes du bilan où les dépenses avaient été couvertes par des limites de crédit, pour trouver la concordance avec les autorisations d'emprunter et encore les investissements qui n'ont, dans l'absolu, aucune valeur financière. Cette manière de procéder nous permettra de dégager une meilleure capacité d'emprunt et un meilleur autofinancement pour les investissements futurs.

Récapitulation

Total des produits	CHF	10'565'885.57
Total des charges	CHF	10'553'137.42
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	12'748.15

L'évolution des charges liées cantonales et intercommunales

Le total des charges liées en 2017 se monte à CHF 4'970'000, ce qui est légèrement inférieur au montant total budgétisé de CHF 5'056'000. Nous pouvons par contre constater qu'après une petite baisse en 2016, les charges liées cantonales reprennent l'ascendant. Quant aux charges liées intercommunales, elles continuent gentiment leur progression.

b. Comptes d'investissements 2017

Les charges d'investissement les plus importantes en 2017 ont concerné le renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable, des réfections d'ouvrage, les travaux de séparatif en Champy, la construction de nouveaux collecteurs séparatifs, la mise au concours du projet de l'agrandissement de l'école et les travaux et aménagements au bâtiment de la route des Monts 14.

29. ADMINISTRATION SCOLAIRE

29.503.1 Bâtiment route des Monts 4 CHF 151'748.01

Les frais liés au concours du projet d'agrandissement du bâtiment des Monts 4 sont en ligne avec le montant budgétisé.

62. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62.501.1 Réfection d'ouvrages CHF 231'934.95

Il s'agit des travaux de réfection effectués au Chemin de l'Ondine et au Chemin de Cudré.

Les demandes de subvention y relatives ont été finalisées dernièrement et nous seront versées dans le courant 2018.

62.501.10 Trottoir route des Monts CHF 19'296.15

Il s'agit de la finalisation des travaux au niveau du secteur de l'Etrey et des emprises de terrain.

62.501.11 Zones 30km/h CHF 75'330.00

Il s'agit des honoraires d'ingénieurs et des aménagements concernant les secteurs de la Roulema, de la Perrausa, de la Saletta et du bas des Monts.

62.501.4 Aménagement traversée de la localité CHF 84'156.35

Il s'agit de la suite des études de l'avant-projet Valtraloc

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau CHF 401'735.00

Il s'agit de l'assainissement du réseau de distribution d'eau potable et de la construction de réseaux enterrés dans les secteurs Saint-Michel, Champ-Bosson et Ondine.

Les subventions ECAB reçues pour les travaux exécutés au Chemin de Cudré, à la ruelle du Moulin et à la route des Monts, ainsi que les taxes de raccordement, ont servi à l'amortissement, en partie, les investissements réalisés.

71 PROTECTION DES EAUX

71.501.0 Séparatif Champy-Champ Bosson CHF 220'756.40

Les travaux pour la séparation des eaux ont suivi leur cours et touchent gentiment à leur fin.

71.501.2 Construction de collecteurs séparatifs CHF 279'792.25

Il s'agit des travaux de séparatifs exécutés au chemin de l'Ondine et au Chemin de Cudré

La prise en charge des infrastructures et de l'entretien de la station de pompage de l'Etreay a été facturée, sur la base d'une convention avec l'hoirie propriétaire du fonds et le promoteur, pour un montant forfaitaire de CHF 75'000.00 TTC. Le montant brut (hors taxe) y relatif, ainsi que les taxes de raccordement, ont servi à amortir là aussi, une partie de ces investissements réalisés.

72 ORDURES MENAGERES

72.501.0 Aménagement place de collecte CHF 37'371.10

Le coût de l'aménagement de la nouvelle place de collecte à la route des Monts a été un peu plus coûteux que prévu. La totalité du montant a cependant directement été amortie par amortissement supplémentaire.

943 IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

943.503.0 Bâtiment route des Monts 14 CHF 120'298.50

Il s'agit de la mise en place de brise-soleil et de la pose de stores intérieurs au niveau du 2^{ème} étage, ainsi que de la création de la porte de secours et la mise en place d'un éclairage de sécurité à la salle polyvalente.

Engagements hors bilan au 31.12.2017

Les engagements hors bilan se rapportant aux investissements de l'AIS (Association intercommunale du bassin Sionge) et du CO de la Gruyère, ainsi qu'à notre part sociale à la Banque Raiffeisen représentent au 31.12.2017 une somme de **CHF 2'910'346.00**, répartis sur environ 20 ans. Ces éléments sont très importants et pris en compte dans la planification financière communale.

c. Bilan au 31 décembre 2017

Avec les différentes opérations réalisées en 2017, le bilan de la commune a passé de CHF 11'181'728.00 à CHF 12'045'920.00. La dette a augmenté de 13% en passant de CHF 6'019'511 au 1^{er} janvier 2017 à CHF 6'811'853.00 au 31 décembre 2017. Les nouvelles valeurs à l'actif prennent en compte les investissements réalisés durant l'année mais aussi les amortissements supplémentaires effectués lors du bouclage.

Proposition de bouclage

Comme annoncé auparavant, le bon résultat des impôts structurels et conjoncturels a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires de certains postes du bilan.

Au terme de l'exercice, le résultat représente un bénéfice de CHF 12'748.15 et la fortune communale s'établit donc à CHF 1'166'830.12.

Le rapport de révision des comptes 2017 dûment approuvés et trouvés conformes par le bureau Fiduciaire Cuennet Sàrl a été distribué pour la séance.

Point 3.2 – Rapport de la commission financière

Mme la Présidente remercie le Conseil communal pour ses explications et passe la parole à M. Georges Oberson, Président de la Commission financière.

M. Georges Oberson, s'exprime en ces mots :

« Merci Mme la Présidente,

Conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 10 avril dernier en présence de M. Schwab, syndic et Mme Beaud, responsable des finances, accompagnés de Mme Gendre et Mme Slinger, afin de prendre position sur les comptes 2017 et sur le rapport de l'organe de révision. Ces personnes ont répondu à l'ensemble des questions de la commission financière et nous les remercions pour leur disponibilité.

Conformément à la législation en vigueur, le rapport de la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle concernant les comptes de fonctionnement, d'investissement ainsi que du bilan de la Commune de Riaz, daté du 3 avril 2018, contient :

- 1. des indications attestant de son indépendance ;*
- 2. des indications sur les personnes qui ont dirigé la révision et leur qualification ;*
- 3. un avis sur le résultat de la révision ;*
- 4. une recommandation d'approuver les comptes annuels.*

La commission financière doit prendre position, à l'attention du Conseil Général sur le rapport de l'organe de révision précité.

Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, l'ensemble des variations constatées par rapport au budget 2017 ainsi que par rapport aux comptes 2016 ont fait l'objet de commentaires appropriés à notre attention.

Pour ce qui se rapporte aux comptes d'investissements, les montants des travaux effectivement réalisés en 2017 sont globalement conformes aux engagements prévus dans le budget. Quant aux investissements non réalisés, les explications idoines nous ont été fournies.

La commission financière constate avec satisfaction que le résultat de l'exercice 2017 des comptes de fonctionnement présente un excédent de produits de CHF 12'748.15, après les amortissements supplémentaires de CHF 371 '841.71, pour rappel, le budget 2017 prévoyait un déficit de CHF 134'165.00, ce qui représente une différence de plus de CHF 146'900.00 (plus de CHF 518'700.00 en

tenant compte des amortissements extraordinaires). Cette importante différence s'explique on l'a entendu essentiellement par des impôts conjoncturels plus élevés (soit des impôts sur les gains immobiliers et des droits de mutation) ainsi que par des rentrées nettement plus importantes qu'espérées concernant l'impôt sur le bénéfice des entreprises. Il est cependant à rappeler que ces rentrées fiscales conjoncturelles sont toujours très difficiles à anticiper car elles dépendent d'acteurs tiers et d'éléments non maîtrisables par la collectivité elle-même.

Nous devons enfin relever la très importante hausse des frais de traitement du personnel par rapport au budget 2017 due notamment au départ de l'ancien administrateur et à l'assainissement des heures supplémentaires et au paiement des vacances. La situation est donc assainie et ne se répercutera ni sur l'exercice 2018 ni sur aucun autre exercice. Ceci étant, la commission financière souligne que ce dépassement du budget soit +84'475.00 sur le poste 02.301.0 « Traitement du personnel » a été accepté par le Conseil communal sans avoir consulté au préalable la commission financière. Nous en prenons acte et le regrettons. Cette façon de faire est pour le moins cavalière. Nous soulignons que nous n'accepterons plus de telles décisions à l'avenir et en informons le Conseil dans ce sens.

Cette situation ayant été constatée et expliquée, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à tous les organes concernés.

Nous profitons de l'occasion pour relever la bonne tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité conjointe de Mmes Gendre et Slinger et pour remercier le Conseil communal pour sa compétence et son engagement pour gérer au mieux les deniers publics.

Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la clarté de ses explications et de ses présentations lors de ce Conseil général ».

Mme la Présidente remercie M. Oberson pour ce rapport et ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2017, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Pasquier intervient en ces mots :

« Tout comme la commission financière, nous regrettons le fort dépassement de budget pour le traitement du personnel, mais nous sommes satisfaits du résultat final positif et nous approuvons les comptes ».

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le Groupe PDC estime que la différence entre le budget et les comptes est trop importante. A l'avenir nous demandons un contrôle plus strict des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal et de surcroît, nous demandons aussi que les vacances ne soient plus payées. »

Mme la Présidente remercie Mme Pasquier et M. Magli pour leur intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion.

Point 3.3 – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2017

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2017 de la Commune de Riaz.

Point 4 – Réparation de la route des Monts (dépense imprévisible et urgente). Rapport de la commission financière. Approbation

Mme la Présidente rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la séance du 1^{er} mai 2018, un rapport au sujet de cette dépense imprévisible et urgente ainsi que de son financement.

Conformément à l'art. 90 de la loi sur les communes, cet investissement est soumis pour approbation au Conseil général après qu'il ait été réalisé.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson, conseillère communale en charge dicastère des routes, pour une brève explication.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Sylvie Bosson s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le raccordement défectueux d'un drainage sur le collecteur de la route est à priori à l'origine des dégâts. Heureusement, nous avons la chance de disposer d'une équipe de voirie très efficace qui est rapidement intervenue sur place. L'endroit a été sécurisé, le raccordement réhabilité et une nouvelle chambre a été construite. Tout ceci a été effectué dans l'urgence par notre voirie. Le collecteur de la route a fait l'objet d'un contrôle caméra, il ne présentait pas de défectuosité sur le tronçon de chaussée reconstruit.

La remise en état de la chaussée et la création d'un drainage supplémentaire depuis l'extrémité amont des travaux jusqu'à la hauteur du ruisseau des Communs ont été confiés à l'entreprise Grisoni-Zaugg. Dans le cadre de la mise à jour du cadastre souterrain, le contrôle caméra a été étendu sur l'entier du collecteur de la route des Monts, soit depuis la laiterie jusqu'à la hauteur de la propriété de M. Pierrot Charrière. Des essais d'étanchéité ont également été effectués sur la conduite d'eau potable. J'en profite pour remercier toute notre équipe de voirie de son efficacité ainsi que les membres de la commission financière qui se sont réunis en séance extraordinaire pour traiter ce dossier. »

Financement

Emprunt bancaire	CHF	50'000.00
------------------	-----	-----------

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF	1'000.00
Amortissement 4%	CHF	2'000.00
	CHF	3'000.00

Le Conseil communal vous recommande d'approuver cette dépense imprévue ».

Mme la Présidente remercie Mme Sylvie Bosson pour son intervention et cède la parole à M. Georges Oberson pour le rapport de la commission financière à ce sujet.

Rapport de la commission financière

« Cette route a subi d'importants dégâts suite aux intempéries de l'hiver et les travaux de réfection ont dû être entrepris le plus rapidement possible.

Dans une séance extraordinaire le 7 février 2018, la commission s'est réunie pour discuter de cet investissement de CHF 50'000.00, permettant ainsi d'éviter des dégâts supplémentaires.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson et ouvre ensuite la discussion sur le point 4 « Réparation de la route des Monts ».

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix la dépense pour la réparation de la route des Monts ainsi que son financement.**

Point 5 – Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF). Approbation des statuts y relatifs

Mme la Présidente indique que les conseillers généraux ont également reçu une documentation pour ce point et passe la parole à M. Nicolas Dousse, conseiller communal en charge de la santé, pour une brève explication.

Au nom du **Conseil communal**, M. Dousse s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La nouvelle association de communes a été créée à la suite de la résiliation, par le HFR, de la convention le liant avec les réseaux santé de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse pour la création d'un service d'ambulance sud fribourgeois. L'ensemble des tâches effectuées par le HFR a été repris par la nouvelle organisation composée du service d'ambulances existant et d'un service administratif nouvellement créé. On peut dire que ce changement juridique et administratif n'aura aucune incidence sur le plan opérationnel.

Basée à Vaulruz, la nouvelle Association Ambulances Sud Fribourgeois réunit les 53 communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse. Son budget est intégré dans les budgets des réseaux santé et social.

L'ASF est présidée par le préfet de la Glâne. Le comité est formé du président, des trois directeurs des réseaux santé et social, soit Xavier Buchmann pour la Glâne, Jacqueline Bourqui pour la Veveyse et David Contini pour la Gruyère, ainsi que d'un représentant communal par district: Nadia Marchon, conseillère communale à Siviriez, Marc Fahrni, syndic de La Verrerie, et de votre serviteur pour la Gruyère.

Comme le prévoit l'art. 107 du règlement du Conseil général, en cas d'acceptation, l'adhésion à l'Association Ambulances Sud Fribourgeois par notre commune est soumise au référendum facultatif.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'adhésion à cette association et d'approuver ses statuts ».

Mme la Présidente remercie M. Nicolas Dousse pour son intervention et ouvre ensuite la discussion sur le point 5 « Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) ».

Au nom du **Groupe PLR**, M. Bertrand Raemy intervient en ces termes :

« Le groupe libéral-radical préavise favorablement l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud (ASF). Toutefois, ses membres constatent avec étonnement et déception le fait accompli devant lequel le sud fribourgeois et ses communes se trouvent dans ce dossier. Si le groupe libéral radical est totalement conscient des besoins fondamentaux d'un tel service et ne les remet dès lors pas en cause, il en désapprouve clairement la forme, qui ne lui laisse aucune marge de manœuvre ni possibilité de débat. De plus, il est persuadé, en référence à des dossiers similaires déjà vécus antérieurement, qu'une telle association provoquera à l'avenir un volume de charges plus conséquent, ce qui est clairement agaçant. Le Canton et la Confédération se dédouanent et chargent de manière toujours plus intensive les communes. Ce système est parvenu à ses limites mais personne ne s'y oppose véritablement, créant depuis des années un renchérissement effarant du ménage courant ».

Mme la Présidente remercie M. Raemy pour son intervention.

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces termes :

« Le Groupe PDC prend note de notre adhésion à cette association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois. Nous nous étonnons que la différence entre le coût de 2017 qui était de CHF 23'125.- et aujourd'hui nous sommes à CHF 33'000.-. Y a-t-il un lien ? ».

Mme la Présidente remercie M. Magli pour son intervention et passe la parole à M. Nicolas Dousse pour la réponse du Conseil communal.

« Oui, il y a un lien car toute création d'association engendre des charges supplémentaires : du personnel administratif a dû être engagé, nous avons dû interviewer des candidats.

Les charges supplémentaires sont également en lien avec la reprise par l'association des communes la gestion des Ambulances du Sud fribourgeois. En principe, cela devrait se stabiliser durant les années suivantes ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le point 5 « Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) » et annonce le vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 28 voix et 1 abstention l'adhésion à l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois et approuvé ses statuts. Conformément à l'article 107 du règlement du Conseil général, celui-ci est soumis au référendum facultatif.**

Point 6 – Election du/de la Président/e du Conseil général

Mme la Présidente rappelle que le tournus des présidences durant la législature 2016-2021 a été décidé par les chefs de groupes avant la séance constitutive du 26 avril 2016. Pour rappel, le tournus décidé est le suivant :

- 2016 groupe PLR
- 2017 groupe PS et Indépendants
- 2018 groupe UDC
- 2019 groupe PDC
- 2020 groupe à définir.

Mme la Présidente rappelle que conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents. Aussi, conformément au tournus instauré, elle donne la parole au Groupe UDC.

Au nom du **Groupe UDC**, Madame Florence Pasquier s'exprime en ces termes :

*« Madame la Présidente du Conseil Général,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,*

Le Groupe UDC m'a confié un mandat et c'est avec plaisir que je vous présente la candidature de Louis Pittet à la présidence du Conseil Général pour la prochaine période.

Louis Pittet est arrivé à Riaz à l'âge de 4 ans. Cela fait donc plus de 50 ans qu'il parcourt les chemins et les rues de notre village et de ce fait, il possède un bel historique de l'évolution de la Commune.

Après sa scolarité obligatoire, il poursuit sa formation à Grangeneuve, afin d'y obtenir un CFC d'agriculteur qui lui permettra de reprendre l'exploitation familiale, qui compte aujourd'hui environ 80 têtes de bétail laitier.

Depuis ses jeunes années, il s'est investi dans les sociétés villageoises, tout d'abord comme président de la Société de Jeunesse, puis de celle de la Société de musique l'Echo des Monts, des deux sociétés de laiterie de Riaz et de l'UDC.

La musique et le chant sont ses hobbies, la montagne et les traditions, ses références. L'intérêt de la politique a toujours été présent dans son cursus, soucieux du maintien du patrimoine de la Commune. Appréciant les contacts humains, Louis Pittet est un homme sur qui l'on peut compter, qui aime les responsabilités et le travail bien fait. Ses valeurs sont l'honnêteté, la vérité, la justice et la générosité, ce qui le motive à relever des défis.

Au nom du Groupe UDC, j'ai donc le privilège de vous proposer la candidature de Louis Pittet à la présidence du Conseil Général pour l'année 2018.

Je vous remercie de votre écoute ».

Mme la Présidente remercie Mme Florence Pasquier pour son intervention.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente déclare que, conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, M. Louis Pittet est élu à la présidence du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2019.

Mme la Présidente félicite sincèrement M. Pittet et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son année de présidence.

Mme la Présidente donne maintenant la parole à M. Louis Pittet pour son discours.

*« Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,*

Chers Concitoyennes et Concitoyens,

Je tiens tout d'abord à vous remercier toutes et tous chaleureusement de la confiance que vous venez de me témoigner. Ce travail, cette tâche, ces responsabilités : soyez certains que je mettrai toute ma motivation et mes compétences afin de relever les futurs défis et je suis convaincu que je pourrai compter sur votre appui.

Etre promu premier citoyen un 1^{er} mai est pour moi très symbolique et revêt dès lors toute l'importance de cette symbolique. De par mon métier, je vis proche de la terre ; le 1^{er} mai marque un tournant dans la nature, le passage de la saison sombre à la saison claire. Le 1^{er} mai représente aussi les traditions, surtout en terre gruérienne ; nombreux sont les enfants qui sillonnent les villages de maison en maison, certains en bredzon et dzaquillon, afin de nous apporter de la gaité et de l'émotion. Les sociétés de Jeunesse perdurent également cette belle tradition : nous aurons le plaisir d'écouter tout à l'heure notre Jeunesse Riazoise. Je profite de les remercier pour l'engagement, sans faille lors des RJG 2017. Depuis longtemps Riaz n'avait vécu une fête d'une telle envergure, marquant le village tout entier avec des souvenirs inoubliables.

En l'espace de 50 ans, Riaz a triplé sa population. Nous devons avoir et surtout garder l'œil attentif et vigilant sur le développement de notre commune, afin de préserver les espaces verts pour les générations futures. Les constructions « à tout va » de certaines proches agglomérations nous montrent l'exemple à ne pas suivre. La population est en droit d'attendre un engagement total de nous tous. Nous devons être à l'écoute de nos concitoyens, afin d'y apporter des améliorations pour le bien-être de chacun.

Tout à l'heure, je faisais référence que le 1^{er} mai, depuis l'antiquité, marquait le passage d'une période sombre à une période claire. Au vu des dernières nouvelles médiatiques, Riaz rentre enfin dans la phase ascendante et progressive, après de pesantes et récurrentes batailles. Je tiens à saluer et remercier les initiateurs du règlement du Conseil général ; ce dernier, visant à déterminer nos règles de travail et de droit, afin que chacun puisse œuvrer en parfaite harmonie dans l'intérêt de notre commune, a un poids considérable et vient de faire ses preuves. La Commune peut prendre une bouffée d'air, mais doit poursuivre son chemin, en gardant la tête haute, aidée par l'honnêteté et la transparence.

En conclusion, je me dois de relever la saine collaboration qui existe au sein du Bureau et du Conseil général ainsi que de remercier chaleureusement mes deux prédécesseurs. Vincent Bosson d'abord, pour la mise en place de notre Conseil général en 2016, puis Anne Favre, pour son excellent travail durant l'année écoulée.

En ce qui concerne mon futur mandat, mes convictions sont en premier lieu de travailler dans une franchise totale, sincère et confiante. Avec ces éléments, bases de la communication et de l'échange, je suis certain que j'aurai du plaisir à m'investir dans cette fonction, avec en point de mire, le bien-être de notre Commune.

Pour terminer, je réitère mes remerciements à vous Toutes et Tous, vous souhaite une bonne nouvelle année dans vos fonctions respectives et formule mes vœux de plein succès pour les manifestations à venir, à savoir : la Fête Cantonale de Lutte, le Slow-up et la Fête Nationale.

Merci de votre écoute et bonne fin de soirée ! »

Mme la Présidente remercie M. Louis Pittet pour son allocution.

Point 7 – Election du/de la Vice-président/e du Conseil général

Mme la Présidente passe maintenant à l'élection du/de la Vice-Président/e du Conseil général pour la période 2018-2019. Selon le tournus instauré, la vice-présidence revient au groupe PDC.

Mme la Présidente passe la parole au groupe PDC.

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

*« Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,*

M. Yves Pasquier est âgé de 54 ans, marié, 2 enfants. Il est né à Riaz où il a effectué toute sa scolarité. Après des études universitaires à Fribourg en économie, il a débuté dans le domaine bancaire à Genève, puis à Fribourg.

Il travaille actuellement comme conseiller crédit pour les entreprises et les privés dans une banque à Bulle.

De retour dans son village depuis quelques années, il fait donc partie du Conseil général et est membre de la commission financière comme secrétaire.

Nous vous remercions de votre soutien pour son élection au poste de vice-président du Conseil général. »

Mme la Présidente remercie M. Magli. La parole n'étant plus demandée et conformément à l'art.46 al. 1bis de la LCo, Mme la Présidente déclare que M. Yves Pasquier est élu à la vice-présidence du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2019.

Mme la Présidente félicite sincèrement M. Yves Pasquier et lui souhaite également beaucoup de satisfaction durant son année de vice-présidence.

Point 8 – Réponses du Conseil communal aux questions

Quelques questions de membres du Conseil général n'ont pas encore obtenu de réponse.

La première dans l'ordre de leur dépôt est la question n° 5 du Groupe UDC « *Compensation ou échange de terrain pour les accès au CO de Riaz* ».

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic afin qu'il exprime la réponse du Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il est très difficile de s'exprimer sur ce dossier sensible. Je tenais néanmoins à vous informer sur certains points de l'évolution du dossier durant derniers mois. Pour ce faire nous allons reprendre les questions de Mme Pasquier dans l'ordre

- *Présenter un rapport au Conseil général de l'avancement des dossiers "giratoire" et "Temple Romain" et des possibilités actuelles (échange de terrain, compensation financière ou expropriation) pour résoudre chacune des deux oppositions des deux agriculteurs, et d'expliquer pourquoi d'un côté c'est le problème du canton et de l'autre côté c'est le problème de la commune.*

A ce jour, une seule opposition au dossier du CO est encore en traitement. Il s'agit du giratoire qui est un élément faisant partie du projet de valorisation de la traversée de localité. Pour mémoire le giratoire était inscrit au plan directeur longtemps avant qu'il ne soit sujet de construire un CO à Riaz. Cet objet étant un projet commun entre l'Etat de Fribourg et la Commune de Riaz sera conduit par le canton responsable de la procédure. En revanche, la route du Temple-Romain entretemps rebaptisée rue Michel Corpataux est un dossier édilitaire au niveau communal. Les oppositions déposées contre le premier sont traitées conjointement par l'Etat de Fribourg et la Commune alors que celles contre le projet de route communale sont traitées par la Commune uniquement.

- *Présenter un rapport au Conseil général sur les éventuelles conséquences sur les baux à ferme communaux.*

Une solution négociée sous la forme d'un échange de terrains n'a pas pu aboutir. Il n'y aura dès lors aucune conséquence sur les baux à ferme communaux.

- *Présenter un rapport des autres variantes étudiées pour ce carrefour et expliquer pourquoi elles n'ont pas été retenues.*

L'aménagement du giratoire fait partie du « Tronçon 4a » du projet VALTRALOC (valorisation des espaces routiers en traversée de localité). Ce projet a été élaboré en collaboration entre la Commune de Riaz et l'Etat de Fribourg (Service des ponts et chaussées).

Les critères suivants sont pris en compte lors de l'élaboration d'un tel projet : mobilité, normes, sécurité, emprise générée, ainsi que d'autres éléments. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les plans sont affinés selon les critères précités.

- *En cas d'échange de terrain agricole, d'obtenir au préalable un préavis de l'autorité foncière. Cette condition n'a plus lieu d'être, les discussions n'ayant pas abouti.*
- *De ne signer ou promettre aucun accord ou contrat portant sur un contrat portant sur un achat, échange ou aliénation de terrain dépassant les limites de sa compétence, jusqu'à ce que l'objet ait été soumis et accepté par le Conseil général.*

Comme les discussions n'ont pas abouti, aucun objet n'a lieu d'être soumis au à l'approbation du Conseil général. »

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et passe la parole à Mme Florence Pasquier du Groupe UDC afin qu'elle puisse s'exprimer sur la réponse du Conseil communal.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Pasquier intervient en ces mots :

« Le groupe UDC est satisfait de la réponse et remercie M. le Syndic.

Toujours est-il que nous sommes soulagés, tout comme un grand nombre de gruériens, de l'issue de l'opposition au PAD du CO de Riaz, c'est-à-dire de savoir que le CO va pouvoir ouvrir en août prochain, et nous remercions à cet occasion M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

ainsi que M. le Préfet, d'avoir défendu ardemment l'intérêt public et sauvegardé le patrimoine communal, face à un agriculteur qui visait à obtenir des avantages déraisonnables.

Sachant que tout n'est pas encore fini puisqu'il faut encore terminer les démarches pour le carrefour du CO, nous sommes persuadés que le Conseil communal saura appliquer la meilleure solution en préservant l'intérêt communal ».

La deuxième question à traiter dans l'ordre « d'ancienneté » émane également du Groupe UDC. Elle s'intitule « Travaux de mensuration et de bornage à la Fin de Plan ».

Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic y répond comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les travaux de mensuration ont été demandés dans le cadre des discussions en vue d'esquisser d'éventuelles solutions dans le cadre des discussions. Comme vous avez pu le lire dans la presse les discussions n'ont pas abouti à une solution acceptable pour les deux parties ».

Mme la Présidente remercie M. le Syndic. La réponse convenant au Groupe UDC, Mme la Présidente passe à la troisième question.

La troisième question du groupe UDC posée lors de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017 portait sur les coûts de procédure liés à l'opposition au CO de Riaz.

Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic y répond comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Jusqu'à maintenant, la Commune et l'Association de communes pour le CO de la Gruyère ont versé des avances de frais pour les frais de procédure. Il a été négocié que ces frais seraient pris en charge par la Commune et l'Association de communes pour le CO. Je ne suis pas en mesure de communiquer davantage sur la question, la procédure n'étant pas entièrement terminée ».

Mme la Présidente remercie M. le Syndic. La réponse convenant au Groupe UDC, Mme la Présidente passe à la dernière question.

La dernière question porte sur la distribution de paniers gourmands au bâtiment scolaire Monts 14. Elle a été posée par Mme Florence Pasquier du Groupe UDC.

Au nom du **Conseil communal**, M. Ludovic Murith répond à cette question en ces termes :

« Merci Madame la Présidente,

A la fin de l'année 2017, il a effectivement été autorisé, à titre d'essai et gratuitement, à l'initiatrice du projet « paniers gourmands » de distribuer ses produits dans le hall du bâtiment scolaire Monts 14. Cette autorisation avait été donnée provisoirement pour encourager un projet favorisant la distribution de produits locaux de qualité. Cependant, le Conseil communal a décidé de ne pas autoriser la poursuite de ces activités qu'il a jugées incompatibles avec les activités déployées au sein d'un bâtiment scolaire ».

Mme la Présidente remercie M. Murith et passe la parole à Mme Florence Pasquier du Groupe UDC afin qu'elle puisse s'exprimer sur la réponse du Conseil communal.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Je voulais juste signaler que nous n'avons absolument rien contre cette personne qui vend des produits régionaux. C'était juste une question de principe d'équité vis-à-vis d'autres locataires de salles ou de bâtiments communaux ».

Mme la Présidente remercie Mme Pasquier. M. Frédéric Blanc demande si un autre endroit a été proposé pour cette activité.

M. Ludovic Murith répond en ces termes :

« Actuellement dans la commune nous n'avons pas d'autre lieu pour pratiquer ce genre d'activité. Si un jour un marché s'organise dans notre village, nous proposerons à cette personne de s'y rendre. Je sais qu'il y a des villages qui organisent des marchés, notamment Sorens. Malheureusement dans notre village nous n'avons pas cette activité mais nous en avons beaucoup d'autres. Nous ne pouvons pas commencer à faire une activité commerciale au sein d'une école. Je pense qu'il y a déjà beaucoup d'activités dans le bâtiment ».

Point 9 – Décision de transmission du postulat de Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier « Sécurité à la rue de la Gruyère »

Les membres du Conseil général ont reçu un message du Bureau qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier du Groupe PLR.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Sabine Remy pour un commentaire sur le postulat.

Mme Sabine Remy intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, chers collègues du conseil général.

En date du 5 décembre dernier le postulat « Sécurité routière - route de la Gruyère » vous a été présenté pour dénoncer des problèmes évidents de sécurité aux abords de la station essence. Depuis, et notamment suite à un article dans la presse, nous avons pu constater un effort quant à l'emplacement des véhicules d'occasion, ce qui permet à présent au camion de ravitaillement de ne plus stationner en grande partie sur la route. Nous tenons à saluer cet effort.

Cependant, la situation ne nous donne pas encore entière satisfaction étant donné que le problème du trafic et de la sécurité est toujours d'actualité.

Nous souhaitons de ce fait toujours transmettre le postulat « Sécurité routière – route de la Gruyère » à notre Conseil communal afin d'étudier les possibilités d'action autour de la station essence. Nous devons améliorer la sécurité de cet endroit pour nos enfants, nos piétons et le trafic environnant.

Je vous remercie de votre attention ».

Mme la Présidente remercie Mme Remy pour son commentaire et passe la parole à M. Nicolas Dousse pour donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Au nom du **Conseil communal**, M. Dousse s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal est conscient du problème de sécurité à la rue de la Gruyère. Il a déjà engagé des discussions avec le propriétaire et exploitant de la station-service à ce sujet. Celui-ci a pris quelques mesures pour sécuriser les accès à son commerce.

Une vision locale avec un représentant du SPC a également été effectuée et des pistes de solutions ont été évoquées à cette occasion.

Je précise encore que le secteur est compris dans le lot 4 du projet Valtraloc. Ceci devrait contribuer à apporter des réponses aux problèmes de sécurité à cet endroit.

Dans les limites du droit privé, le Conseil communal veillera à ce que la mise en œuvre du projet Valtraloc augmente sensiblement la sécurité à cet endroit.

Je laisse le soin au Conseil général de décider de la suite à donner à ce postulat ».

Mme la Présidente remercie M. Dousse pour son intervention et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Remy et M. Tercier « Sécurité à la rue de la Gruyère ».

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« J'ai eu personnellement contact avec M. Louis Moret, propriétaire de la station d'essence qui m'a assuré avoir pris les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation, pour que le camion de livraison ne se parque plus sur la route et éduquer les automobilistes à faire 2 files d'attente sur la place de la station.

Si toutefois, il y a encore un problème, nous sommes favorables à transmettre ce postulat au Conseil communal ».

Mme la Présidente remercie Mme Florence Pasquier pour son intervention.

Au nom du **Groupe PLR**, M. Bertrand Raemy intervient en ces termes :

« Le Groupe PLR préavise favorablement cette transmission ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le point 9 - Décision de transmission du postulat de Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier « Sécurité à la rue de la Gruyère » et annonce le vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier « Sécurité à la rue de la Gruyère ».**

Point 10 – Election au sein de la Commission de la culture, des sports et des générations

A la suite de la démission de Mme Marie-France Aeby Pollet, un nouveau membre doit être désigné au sein de la Commission de la culture, des sports et des générations.

Mme la Présidente passe la parole au Groupe PS et Indépendants auquel il revient de présenter une candidature pour le remplacement de Mme Aeby Pollet :

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, Mme Corinne Jolliet s'exprime en ces termes :

« Madame, Monsieur,

Au nom du Groupe PS et Indépendants, nous proposons M. Etienne Huyghe.

M. Huyghe à 70 ans, il est belge et a deux enfants. Il est résident suisse depuis 30 ans. Il a été cadre dans une entreprise internationale ».

Mme la Présidente remercie Mme Jolliet pour son intervention.

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme la Présidente déclare M. Huyghe élu membre de la Commission de la culture, des sports et des générations et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

Point 11 – Présentation du nouveau concept de l'Intersociété et validation de l'intégration de deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations au sein du comité
--

Mme la Présidente passe la parole à M. Ludovic Murith pour l'intervention du Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, M. Murith s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous avez pu prendre connaissance de la documentation distribuée pour cet objet. Le Conseil communal est d'avis que le nouveau concept de l'Intersociété permettra de renforcer cette association. Il vous recommande de l'accepter. Le cas échéant, cette décision devra encore être confirmée lors de l'assemblée générale à la fin mai pour entrer en force ».

Mme la Présidente remercie M. Murith et passe la parole à M. Frédéric Blanc, président de la Commission de la culture, des sports et des générations.

Au nom de la **Commission de la culture, des sports et des générations**, M. Blanc s'exprime en ces termes :

« La CSG travaille depuis plusieurs mois sur la dynamisation du fonctionnement l'Inter-société conjointement avec son comité.

Nous avons rapidement compris que le manque de continuité dans les membres de ce comité était l'un des points faibles et nous avons décidé de nous y atteler.

Convoquées en assemblée extraordinaire le 31 janvier de cette année, les sociétés membres ont approuvé à l'unanimité notre proposition d'intégrer deux membres de notre commission dans leur comité, en supplément du tournus déjà prévu.

La commission CSG a choisi, lors de sa séance du 19 février dernier, de présenter les candidats suivants : M. Eric Magnin du PLR et M. Eric Buchs du PDC. Je tiens au passage à remercier ces deux personnes pour leur engagement dans ce projet.

Il est prévu que les deux candidats siègent au rythme des législatures ».

Mme la Présidente remercie M. Blanc pour son intervention et ouvre la discussion générale sur la validation de l'intégration de deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations au sein du comité de l'Intersociété.

Au nom du **Groupe PLR**, M. Bertrand Raemy intervient en ces termes :

« Le groupe libéral-radical est favorable au nouveau concept de l'Intersociété et à l'intégration de deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations au sein de son comité. Néanmoins, dans le but d'instaurer un code de bonne conduite en matière de gouvernance, elle tient à proposer une modification concernant sa présidence. Le groupe libéral-radical modifierait la première phrase du deuxième paragraphe, je cite : « le nouveau concept prévoit que deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations intègrent le comité et que la présidence soit soumise à élection par les membres de l'association ». Cette modification relative à une élection de la présidence nous paraît nécessaire dans un objectif de transparence et de neutralité, dès lors que l'Intersociété accepte par ce nouveau concept la présence de deux personnes issues des rangs du Conseil Général.

Nous rendons également attentifs que le Règlement du Conseil général devra intégrer ces nouvelles prérogatives du Conseil général et se devra d'être modifié en conséquence. La question de la rémunération, par l'Intersociété, des deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations devra également être tranchée de manière claire ».

Mme la Présidente remercie M. Raemy pour son intervention et passe la parole à Mme Florence Pasquier. Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Le Groupe UDC préavise favorablement l'intégration de deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations à l'Intersociété de Riaz. Suite aux propos de M. Bertrand Raemy concernant la rémunération des membres du comité, il a été prévu dans les statuts de l'Intersociété que les membres du comité dont je fais partie en tant que caissière travaillent bénévolement ».

Mme la Présidente remercie Mme Pasquier pour son intervention.

Elle indique que les membres du Conseil général voteront d'abord sur la proposition faite par le Bureau puis sur la proposition du Groupe PLR.

Mais avant cela, Mme la Présidente indique que le Bureau travaillera sur le règlement prochainement mais que selon la Préfecture et le service des Communes, il ne serait pas nécessaire de modifier le règlement concernant l'ordre des votes.

Mme la Présidente clôt la discussion et annonce le vote sur la proposition du Bureau.

Le résultat du vote est le suivant : 13 OUI, 13 NON et 3 abstentions

Constatant ce score égalitaire, Mme la Présidente souhaite passer au vote de la 2^{ème} proposition soit celle du Groupe PLR.

M. Mauron relève que le rôle de la Présidente n'est pas seulement de présider la séance mais également de trancher.

Mme la Présidente rejoint le point de vue de M. Mauron, mais souhaite passer au vote de la 2^{ème} proposition comme il ne s'agit que d'une votation de principe.

M. Mauron rétorque que si la 2^e proposition obtient le même résultat, la séance continuera à tourner en rond. Il est nécessaire de savoir si la 1^{ère} est acceptée ou refusée et par la suite passer à la seconde proposition.

Mme Pasquier a un souci formel, elle se demande si c'est le Conseil général qui doit décider de la présidence de l'Intersociété, ne serait-ce pas plutôt à l'assemblée de l'Intersociété à le faire ?

Avant le vote suivant, M. Bertrand Raemy prend la parole afin de clarifier son intervention. Il indique que dans le texte proposé par le Bureau, il est noté que l'un des deux membres préside l'Intersociété. Si nous voulons aller dans ce sens, l'Intersociété ne pourra plus élire son président. Il s'agit d'une politisation de l'Intersociété en leur imposant un président. Dans la proposition du Groupe PLR, nous voulions laisser le champ libre à l'assemblée de l'Intersociété dans le choix de son président. Il s'agit là d'une démocratie en code de bonne conduite.

M. Frédéric Blanc ajoute que durant les discussions avec le comité de l'Intersociété, il avait été proposé d'intégrer deux membres au comité dont un pour la présidence pour assurer une continuité. A peine un président prend le poste qu'il est déjà remplacé l'année suivante.

M. Samuel Favre indique que le but de la proposition du Groupe PLR est de dépolitiser l'Intersociété en imposant pas un membre à la présidence mais en laissant le libre choix à l'assemblée de choisir son président.

M. Daniel Gummy indique que le but d'intégrer un membre du Conseil général à la présidence est d'éviter d'avoir un tournus de président qui engendre un manque de suivi.

M. Pierre Mauron indique qu'il est déçu que des personnes se mettent d'accord dans les commissions et changent d'avis lors du vote.

M. Eric Magnin indique que l'intervention du Groupe PLR était de ne pas imposer la présidence mais le règlement de l'Intersociété laisse le choix à l'assemblée de changer son président à chaque assemblée.

Mme Florence Pasquier confirme les propos de M. Magnin et ajoute que le comité de l'Intersociété avait prévu qu'il s'agissait d'un des deux Conseillers généraux qui serait élu à la présidence pour assurer une continuité puisque ces deux membres seront au comité durant cinq ans contrairement aux autres membres qui sont sur un tournus d'une durée de deux ans. Le comité désignera lequel des deux Conseillers généraux sera élu président.

M. Ludovic Murith indique qu'il s'agit de l'Intersociété et ses statuts qui vont guider cette décision. C'est le règlement de l'Intersociété qui va faire foi. Que ce soit la première ou la deuxième proposition, ce n'est pas le Conseil général qui va décider quel président élire.

Mme la Présidente remercie les intervenants et la parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote sur la proposition du Groupe PLR, soit d'intégrer deux membres de la commission de la culture, des sports et des générations au sein du comité de l'Intersociété mais sans en imposer la présidence.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte par 13 oui, 7 non et 9 abstentions l'intégration de deux membres de la Commission de la culture, des sports et des générations au sein du comité de l'Intersociété mais sans en imposer la présidence.**

Point 12 – Communications du Conseil communal

Au nom du **Conseil communal**, M. le syndic s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Vous avez pu en prendre connaissance tout au long de la séance, des changements nécessaires au niveau de la commune sont réalisés dans le but d'obtenir une meilleure efficacité à tous les niveaux mais également une meilleure communication. Le Conseil général a apporté une meilleure préparation des dossiers et un effet positif et qualitatif pour notre commune. Cela veut également dire que la charge de travail pour l'administration est fortement accrue en comparaison avec l'ancien modèle de l'assemblée communale. Le conseil communal souhaite remercier le bureau du Conseil général, les commissions communales ainsi que le personnel communal pour leur grand engagement dans cette mutation que vit actuellement notre commune sur les plans tant législatifs qu'exécutifs. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur un personnel de qualité qui s'engage avec passion. A cet effet nous remercions le Conseil général d'être conscient de l'investissement fourni et de nous accorder les moyens d'opérer ces changements nécessaires à la bonne marche de votre commune.

Vous avez souhaité que nous travaillions sur l'axe de la communication. Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres la nouvelle édition du Riazois. Ce dernier se veut moins axé sur l'administratif et plus orienté sur la vie du village. Chaque édition vous apportera son lot de témoignages qui le rendront encore plus intéressant à vos yeux. N'hésitez pas à interpeller notre secrétaire générale si vous avez des idées de sujets ou d'événements historiques qui pourraient être traités dans de prochaines éditions.

Pour terminer, j'aimerais vous présenter un des éléments de communication qui sera mis en service d'ici cet été. Il s'agit du nouveau site internet qui est à bout touchant. Des petites modifications ainsi que de nouvelles photos seront encore réalisées ce prochain mois avant qu'il ait la qualité nécessaire pour être publié. Vous pourrez également annoncer les manifestations de la commune directement sur le site. »

M. le Syndic présente le nouveau site internet à l'écran.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour sa présentation.

Point 13 – Divers

En préambule, Mme la Présidente indique que ce point concerne uniquement les divers du Conseil général, ceux du Conseil communal ayant déjà été traités sous le point des communications du Conseil communal.

Avant de débiter les divers, Mme la Présidente rappelle les diverses dates arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général. Il s'agit des dates suivantes :

- Mardi 3 juillet 2018 à 20 h, séance de réserve
- Mardi 25 septembre 2018 à 20 h, séance de réserve
- Mardi 4 décembre 2018 à 20 h (Budget 2019).

Par ailleurs, elle informe les Conseillers généraux que l'inauguration du CO aura lieu le 12 octobre et les remercie de bien vouloir prendre note de cet événement.

1. Commission rédactionnelle du règlement du Conseil général

Le Bureau s'est interrogé sur l'avenir de la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général. Renseignements pris auprès de la juriste de l'Association régionale de la Gruyère, comme elle a achevé sa mission soit la rédaction du règlement du Conseil général, cette commission est d'office dissoute, au sens de l'art.36, al. 2 de la loi sur les communes. Mme la Présidente donne lecture de cette disposition :
² Pour l'examen préalable de projets importants, le conseil général ou son bureau peuvent instituer des commissions spéciales qui sont dissoutes une fois leur mission accomplie.

La parole n'étant pas demandée pour ce point, Mme la Présidente passe aux propositions.

A. PROPOSITION

Aucune proposition n'est déposée.

B. POSTULAT

M. Georges Oberson prend la parole pour exposer l'objet du postulat qu'il dépose avec Mme Anne Favre-Morand :

« Depuis quelques années, des zones 30 km/h ont été mises en place et/ou sont encore en procédure dans notre commune au sein des zones résidentielles. Nous ne pouvons que nous réjouir que la sécurité constitue un souci permanent de Conseil communal depuis plus de 10 années.

Jusqu'à maintenant, les zones 30 km/h n'étaient pas réalisables pour les routes communales collectrices (entre autres la route des Monts) et les routes cantonales. Une Jurisprudence récente du Tribunal Fédéral justifie notamment des zones 30 sur des routes cantonales et communales; ce qui est un changement total de paradigme.

Pour le canton de Fribourg, chaque nouvelle demande sera donc analysée pour autant que cette mesure permette d'améliorer également le résultat phonique du tracé retenu en diminuant les décibels émis avec, par exemple, la pose d'un revêtement phono-absorbant. Cette façon de faire permettra de réétudier des dossiers refusés auparavant et étayera ce type de solutions dans le mesure du possible.

Comme présenté durant le mois de mars par le Service des ponts et chaussées, un projet d'assainissement pour la traversée de Riaz est en cours avec la pose de revêtement phono-absorbant. Pourquoi ne pas profiter d'inclure dans ce projet une limitation à 30 km/h ?

Il est aussi temps de mettre en place des mesures dans le cadre du concept Valtraloc dont un crédit important a déjà été voté par le législatif il y a bientôt 10 ans.

Ensuite, nous sommes tous conscients des problèmes qui se posent à la route de la Sionge. Entre la vitesse non-adaptée, les priorités de droite et des obstacles réduisant la visibilité, tous les ingrédients sont en effet réunis pour conduire à un inéluctable aboutissement.

Là encore, pourquoi ne pas faire « d'une pierre deux coups » et ainsi équiper cette route de vraies mesures de modération (rétrécissements sporadiques) et de la limiter à 30 km/h.

Le dernier dossier brûlant se situe à la route des Monts entre la route cantonale et la rue Michel-Corpataux. Ici s'ajoute à la circulation ordinaire, le va-et-vient incessant des transports scolaires par les parents et les bus Mobul cadencés toutes les 15 minutes. De plus, d'ici quelques mois se croiseront également les véhicules allant au CO de Riaz. Aussi longtemps que le giratoire sur la route cantonale ne sera pas construit, l'accès routier au cycle d'orientation empruntera la rue Michel-Corpataux. De plus, a été publiée récemment dans la FO l'interdiction de circuler sur la route du Temple-Romain entre Riaz et le manège Sottas. Si nous saluons cette démarche, les pendulaires de Marsens, voire de la Basse-Gruyère, emprunteront toujours la route des Monts et ensuite la route de la Sionge afin d'éviter les bouchons à l'entrée de Bulle aux heures de pointe. Pour terminer, la prochaine introduction d'un parking payant à l'Hôpital augmentera aussi les voitures sur les parkings de nos écoles.

Il est maintenant indispensable que le Conseil communal poursuive et intensifie son travail sur ce problème ».

Mme la Présidente remercie M. Oberson pour sa lecture et prend acte du dépôt du postulat. Elle indique que le Bureau l'examinera et le portera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe aux résolutions

C. RESOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidente à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, Mme la Présidente passe aux questions.

D. QUESTIONS

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer une question.

M. Pierre Mauron prend la parole pour exposer sa question :

« 2013, fermeture de la maternité de l'Hôpital de Riaz, 2018, fermeture de bloc opératoire la nuit. Est-ce que le Conseil communal a été informé de ces éléments-là ? Si oui de quelles informations dispose-t-il ? »

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic répond en ces termes :

« Le directeur de l'HFR m'a informé seulement 15 minutes avec la conférence de presse. Comme pour d'autres objets, nous avons été mis sur le fait accompli. Je suis lui ai tout de même signifié au téléphone que le Conseil communal apprécierait d'être plus intégré dans les discussions afin de pouvoir trouver des solutions en commun. Ce point a été traité en séance du Conseil communal du 30 avril 2018 et nous allons agir. Je laisse la parole M. Nicolas Dousse pour la suite des explications ».

Au nom du Conseil communal, M. Nicolas Dousse intervient en ces termes :

« Le sujet de l'avenir de l'Hôpital de Riaz nous préoccupe. Comme l'a dit M. Mauron, nous avons l'impression que nous sommes en train d'assister au démantèlement de l'Hôpital. On a enlevé la maternité, maintenant on arrête d'opérer la nuit, on arrête également le service de stérilisation. Le Conseil communal va demander une entrevue avec le Président du Conseil d'administration et le directeur ad-intérim afin de maintenir un hôpital « vivant » à Riaz ».

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et M. Nicolas Dousse pour leurs interventions.

M. Mauron étant satisfait de la réponse, Mme la Présidente donne la parole à Mme Florence Pasquier pour sa question :

« J'aimerais recevoir des précisions quant à la restriction de circulation de la route du Temple-Romain jusqu'au manège. J'aimerais savoir les tronçons exacts de fermeture ».

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic qui indique que le tronçon fermé à la circulation routière sera uniquement la route qui va vers Marsens, les voitures qui emprunteront la rue Michel-Corpataux pourront toujours tourner à droite en direction de la rue du Pays-des-Oiseaux et du futur parking du CO ».

Mme Pasquier étant satisfaite de la réponse, Mme la Présidente passe la parole à M. Frédéric Blanc pour sa question :

« Est-ce qu'il existe une liste des travaux prévus pour Valtraloc ? On parle de lots de travaux mais est-ce qu'il y a un calendrier.

Je trouve que le Conseil général est parfois moins informé que certains citoyens à ce sujet. Il serait judicieux d'évoquer ce sujet avec des cartes et un calendrier lors d'une prochaine séance du Conseil général ».

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic pour la réponse du Conseil communal :

« Valtraloc ce n'est pas si simple qu'il n'y paraît. Tout est clair, les lois, les délais des lots sont clairs aussi. Le problème c'est les procédures qui repoussent les délais. Vous connaissez certainement la procédure en lien avec le CO et le lot 4a. Le seul point positif de ces reports est que la commune pourra recevoir une subvention fédérale due au plan d'agglomération 3 qui a été déposé récemment. Nous attendons de recevoir la subvention avant de commencer la construction du giratoire ».

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et repasse la parole à M. Frédéric Blanc :

« Je prends position pour les habitants du quartier de Champy qui s'impatientent du giratoire devant la pharmacie depuis le temps que l'on en parle. Je trouve qu'il reste tout de même des incertitudes au niveau du Conseil communal donc à notre niveau c'est encore plus symptomatique. »

M. le Syndic prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Je ne me suis pas trompé dans l'ordre mais dans le numéro du lot. Le Conseil communal maîtrise parfaitement son dossier ».

Mme Sylvie Bosson prend la parole et s'exprime en ces termes :

« - Le lot 1 part depuis la route de la Gruyère (entrée de Riaz depuis Bulle) et s'arrête devant la pharmacie.

- Le lot 2 part depuis le futur giratoire de la pharmacie et s'arrête au giratoire de la poste*
- Le lot 3 part depuis le giratoire de la poste et s'arrête à la sortie de Riaz au niveau d'Echarlens*
- Le lot 4 part depuis le giratoire de la poste et s'arrête à la sortie de Riaz au futur giratoire du CO*

Les lots 1 et 2 sont prêts au niveau des plans. Le Conseil communal aura prochainement une séance avec les ingénieurs, les dessinateurs et le canton ».

Mme la Présidente remercie Mme Bosson et passe la parole à Mme Corinne Jolliet :

« Lors de la séance du SPC au sujet des murs anti-bruit nous avons reçu un échéancier. Dans quelles mesures il est lié à Valtraloc ? ».

Mme Bosson intervient en ces termes :

« Nous sommes en train de réajuster les calendriers. Il faut aussi savoir que Bulle a aussi modifié certains plans auxquels nous devons nous raccorder. Cela prend beaucoup de temps et la commune est vraiment tributaire de beaucoup de facteurs où les calendriers sont difficiles à tenir ».

Mme la Présidente remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, elle passe aux commentaires.

E. REMARQUES - COMMENTAIRES

Aucun membre du Conseil général ne souhaite exprimer une remarque ou des commentaires.

Mme la Présidente prend la parole comme suit :

« Tout d'abord ma cordiale bienvenue à la Jeunesse pour leur présence ce soir. J'adresse mes remerciements à Marc-Antoine Pittet pour avoir accepté mon invitation.

L'année 2017 a été, je peux le dire, une année mémorable pour notre Commune. En effet, grâce à une Jeunesse dynamique et volontaire, nous avons vibré durant 4 jours au rythme des RJG. Je pense que notre Jeunesse a relevé avec brio ce défi de taille. En plus d'une organisation hors pair, elle a insufflé à nous tous cette énergie et cette magnifique solidarité.

Les membres de la Jeunesse ont souvent remercié toutes les personnes qui ont œuvré avec eux pour cette fête mais je pense que l'on peut à notre tour les remercier très chaleureusement.

Cerise sur le gâteau : le bénéfice. Comme promis avant la fête, la Jeunesse reverse les deux-tiers de ce dernier et quelque 30'000 frs seront versés à la Commune pour des projets d'intérêt commun et pour les élèves de l'école.

Nous avons maintenant le plaisir d'écouter la Société de jeunesse pour un chant du premier mai ».

Mme la Présidente remercie chaleureusement les membres de la Jeunesse et intervient comme suit :

« Avant de terminer la soirée sur une autre note musicale, permettez-moi ces quelques mots.

Durant cette année vécue à la présidence du Conseil Général de Riaz, j'ai eu la chance et le privilège de participer à des échanges francs, nourris et sincères tant au sein du bureau que durant les séances elles-mêmes. J'éprouve une grande satisfaction lorsqu'à posteriori je constate que la collaboration entre les différents acteurs de la commune a été saine et active, même si je pense que l'on peut toujours trouver des pistes d'amélioration et d'efficacité dans la transmission des informations.

De plus, les conseillers généraux ressentent davantage de responsabilités et usent à bon escient des outils mis à leur disposition, notamment à travers les divers postulats déposés. Les deux organes ont presque trouvé leur place, en ce sens que le Conseil communal a compris que le conseil général n'était pas un adversaire, mais un allié fidèle et compétent, prêt à faire avancer les projets importants de notre commune. Avec un peu plus de d'altruisme, de confiance, et de partage, notamment en matière d'aménagement du territoire, de finances publiques, et de communications sur les objets importants de notre commune, le Conseil général pourrait encore mieux épauler le conseil communal dans sa gestion de la commune.

Il n'est certes pas facile de troquer une assemblée contre un conseil général, mais après cette année de présidence je puis vous assurer que ce conseil général est de très bonne composition, qu'il gère ses affaires avec sérieux, et qu'il ne rechignerait pas d'en faire un peu plus pour le bien de notre commune.

Le premier président du CG, avait ouvert la voie et m'avait confié ce jeune Conseil Général. J'espère, à mon tour, avoir pu amener une petite empreinte personnelle, un brin de féminité, une touche de solidarité et une volonté de bien faire qui puissent garantir une passation dans les meilleures conditions à M. Louis Pittet, mon successeur, que je félicite à nouveau pour son élection.

Louis, je sais que tu sauras mener à bien la destinée de ce Conseil général pour la suite.

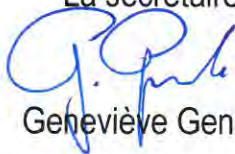
Je tiens aussi à vous remercier chaleureusement toutes et tous qui m'ont aidé dans ma tâche de présidente du CG de Riaz ; particulièrement les membres de l'administration, vous membres du conseil général et du conseil communal ainsi que notre dévoué huissier Philippe Savary sans oublier toutes les personnes œuvrant dans l'ombre, que ce soit à la voirie, à l'administration communale, dans les commissions, ou encore dans leurs actes citoyens. N'oublions jamais que nous sommes des privilégiés, lorsque nous voyons la misère du monde à nos portes, en habitant et en vivant ici, dans un pays, un canton, un district et un village merveilleux. Merci pour tout ».

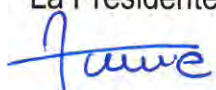
M. le Syndic remercie à son tour Mme la Présidente et lui remet un arrangement de fleurs.

Avant de clore cette séance, Mme la Présidente remercie les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Gendre au plus tard jusqu'au lendemain à midi.

La séance est levée à 22 h 14.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire

Geneviève Gendre

La Présidente

Anne Favre-Morand

Le secrétaire du procès-verbal

Hugo Delabays

